

Procès-Verbal

N° 48

COMMISSION DES FINANCES

Séance du Mardi 6 Juillet 1920

La séance est ouverte à 14 heures 30 minutes, sous la Présidence de M. MILLIES-LACROIX.

Présents: M.M. DOUMER, Alexandre BERARD, BIENVENU-MARTIN, BERTHELOT, BRARD, DELONCLE, Fernand DAVID, DUBOST, CHASTENET, HENRY BERENGER, HENRY CHERON, JEANNENEY, LEBRUN, LINTILHAC, MARRAUD, De SELVES, TOURON, LUCIEN HUBERT, RAPHAEL-GEORGES LEVY.

SOMMAIRE

I - Contributions directes pour 1921.

II - Budget de 1920: - Services pénitentiaires. - Affaires étrangères. - Travaux Publics.

I - PROJET RELATIF aux CONTRIBUTIONS DIRECTES POUR 1921.

M. DOUMER, RAPPORTEUR GENERAL, - donne lecture de son rapport qui est adopté. Il est autorisé à le déposer avec une demande de discussion immédiate.

II - BUDGET DE 1920: - MINISTERE DE LA JUSTICE: 2ème SECTION, SERVICES PENITENTIAIRES.

M. DELONCLE, RAPPORTEUR, fait un exposé de ce budget qui est adopté avec les observations suivantes:

Chap. 2 - (administration centrale). Réduction de principe de 1.000 frs en vue de la diminution du nombre des heures supplémentaires.

Chap. 4 - (personnel administratif des services pénitentiaires.)

M. LE PRESIDENT, fait remarquer que la Chambre a augmenté les crédits

demandés par le Gouvernement, et propose de réserver le chapitre en attendant que soit faite une étude sur les traitements respectifs du service pénitentiaire et des différents personnels administratifs. (Approbation)

Chap. 15 - (travaux aux bâtiments pénitentiaires).

M. LE PRESIDENT, propose de créer un chap. 15 bis pour la reconstruction de la maison centrale de Thouars, avec un crédit de 100.000 frs, somme qui serait retranchée du chap. 15. (Approbation.)

Chap. 20 - (acquisitions et constructions.)

M. LE PRESIDENT, propose de mettre "Mémoire" devant ce chapitre, car la Chambre a augmenté le crédit de 6.000 frs, pour la colonie pénitentiaire d'Amiane, alors que le Gouvernement n'a fait aucune proposition au Sénat. Celui-ci ne peut admettre une dépense qui n'a pas été justifiée devant lui. (Approbation.)

Chap. 22 - (secours personnels.) Réduction de 5.000 frs.

-:-:-:-

- AFFAIRES ETRANGERES.

M. LUCIEN HUBERT, RAPPORTEUR, donne lecture de son rapport.

L'adoption de ce budget donne lieu aux observations suivantes:

Chap. 1 - (administration centrale.) Réduction de principe de 20.000 frs, pour la diminution du nombre des heures supplémentaires. - Réduction de 3.000 frs au chap. 2- (Indemnités), pour la même cause.

Chap. 18 - (frais de correspondance.) Réduction de 50.000 frs.

Chap. 19 - (ambassade ottomane.)

M. LE RAPPORTEUR, demande s'il ne serait pas économique d'acheter l'immeuble de Constantinople.

M. DE SELVES, répond qu'il y aurait un inconvénient politique à soulever la question en ce moment.

Chap. 20 - (immeubles à l'étranger.)

M. LE PRESIDENT, propose la création d'un chap. 20 bis "Achat d'un immeuble à Stockholm", avec crédit de 4 millions, et suppression de cette somme au chap. 20. (Approbation.)

Chap. 25 - (oeuvres françaises à l'étranger.)

M. BERARD propose une réduction de 1 million pour protester contre la présence prolongée de certains agents à Paris.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Une réduction trop forte risquerait de porter atteinte aux oeuvres utiles.

M. JEANNENEY, fait remarquer qu'il y a aussi des doubles emplois avec l'instruction publique.

M. BERTHELOT, dit quedes subventions à certains groupements catholiques, et protestants, servent à l'intérieur plutôt qu'à l'extérieur.

M. LE RAPPORTEUR, répond qu'il ne faudrait pas en ce moment provoquer des discussions entre catholiques et protestants.

M. JEANNENEY, estime qu'il faudrait cependant laisser entendre que certaines subventions doivent prendre fin avec la guerre.

M. HENRY BERENGER, répond qu'en présence des luttes que nous devons soutenir, il est préférable de maintenir le régime de guerre.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Je crois qu'une réduction de 200.000 frs, suffirait pour l'instant. (Approbation.)

Chap. 29 - (annexe de la rue François-Ier). Réduction de 54.000 frs en vue d'une diminution de personnel.

Chap. 30 - (Société des nations.)

M. LE RAPPORTEUR, propose une réduction indicative de 1.000 frs afin d'obtenir un peu de clarté dans les détails de ce chapitre.

M. LE PRESIDENT.- D'autre part, on ne peut inscrire dans le budget ordinaire de 1920 des dépenses relatives à l'exercice 1919; il faudrait recourir à des crédits supplémentaires.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Il s'agit d'une cotisation; par conséquent seule la date du paiement est à considérer. En outre, nous nous trouvons en présence d'une comptabilité qui n'est pas tenue par nous, mais par les Anglais.

M. LE PRESIDENT. - Cette comptabilité, par conséquent, va de Juillet à Juin, c'est-à-dire qu'elle chevauche sur deux de nos exercices. Néanmoins une réduction de 1000 frs me paraît justifiée. (Approbation.)

M.M. HENRY CHERON, HENRY BERENGER, DE SELVES et DUBOST, demandent la publication des appointements et des indemnités touchés par les délégués français à la Société des nations au Bureau international du Travail et à toutes les commissions inter-nationales, constituées en vertu des traités de paix, ainsi que par les membres des commissions militaires. (Adhésion.)

Chap. A - (Sous-direction des affaires commerciales)

M. LE PRESIDENT. - Ce chapitre devrait figurer au budget ordinaire.

M. BERTHELOT, estime qu'il est plus prudent de le laisser au budget extraordinaire.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Nous pourrions accentuer son caractère temporaire en le réduisant de 209.500 frs. (Approbation.)

Chap. C - (Commissions d'exécution des traités.)

M. LE RAPPORTEUR signale le nombre élevé d'officiers détachés aux affaires étrangères, et propose une réduction de 967.000frs. (Adopté.)

Chap. F - (services français aux Etats-Unis.)

M. LE RAPPORTEUR GENERAL, propose une réduction de 100.000 frs pour protester contre les abus qui sont signalés de partout dans ces services. (Adopté.)

Chap. G - (mission française en Palestine.)

M. LE RAPPORTEUR, demande si une réduction ne pourrait pas être apportée à ce chapitre.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Nos troupes se trouvent là-bas dans une situation telle qu'une politique habile doit venir à leur secours. Cette politique exige de nombreux versements d'argent.

M. HENRY BERENGER, serait heureux de savoir si la commission des affaires étrangères approuve ce crédit.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Dans tous les cas, étant donné la date à laquelle nous sommes arrivés, la plus grande partie de ce crédit est déjà sûrement dépensée. Néanmoins nous pourrions toujours entendre M. le Président du Conseil, tout en sachant d'avance que ses explications concerneraient surtout l'année 1921.

M. HENRY BERENGER, dit qu'il s'agit, en somme, de l'avenir de la politique française en Orient. Tout d'abord cette politique a été surtout économique; elle est devenue militaire et elle tend à l'occupation. La question est grave, et ne peut-être tranchée qu'après avoir obtenu des renseignements du Gouvernement. La Commission ne pourrait-elle pas, pour cela, se réunir à celle des affaires étrangères?

M.M. DUBOST ET DE SELVES, appuient cette proposition.

M. BERTHELOT, la combat. La Commission des Finances, en refusant de se prononcer avant d'avoir l'avis de la commission technique, compétente, créerait un précédent dangereux pour les cas où elle se trouverait en présence d'une situation analogue. Elle doit conserver de l'initiative et de l'indépendance.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Il ne s'agit pas de consulter la Commission des affaires étrangères, mais d'examiner avec elle une question délicate. Il n'y a aucun inconvénient à cela.

M. LE PRESIDENT, expose la position de la question.

Le chap. G est réservé jusqu'après l'audition du
Ministre des affaires étrangères par les deux commissions.

Chap. J - (dépenses des résidences à l'étranger).

Réservé en attendant la décision de la Chambre.

Chap. 0 - (frais de retour des Français). - Réduction
de 50.000 frs.

Chap. P - (indemnités pour la baisse du change).

M. LE PRESIDENT. - La livre ayant baissé, nous pourrions voter une réduction de 1.238.600 frs. - (Adhésion.)

Chap. DC - (Ambassade de France à Berlin.) - Reporté au budget ordinaire sous le chapitre 8 bis.

[illegible]

TRAVAUX PUBLICS.

M. BERTHELOT, Rapporteur, - fait remarquer que le personnel n'a pas été sensiblement augmenté depuis 1913.

M. LE PRESIDENT. - Je crois même qu'il a subi certaines réductions.

Ainsi, dans mon département, deux postes d'ingénieur et deux postes de conducteur ont été supprimés.

M. JEANNENEY, dit que certains fonctionnaires ont été détachés dans les régions libérées.

L'adoption de ce budget donne lieu aux observations suivantes:

Chap. 1 - (administration centrale) - Réduction de 186.633 frs, certains postes pouvant être supprimés.

Chap. 2 - (indemnités) Réduction de principe de 38.750 frs pour la diminution du nombre des heures supplémentaires.

Chap. 3 - (Conseil supérieur des travaux publics) Supprimé la dépense des sept premiers mois, (23.333 frs,) étant reportée au chapitre suivant.

Chap. 4 - (dépenses diverses) - Réduction de 25.000 frs, réduit à 1667 frs par suite de la décision précédente, et 1.333 frs, au service de contrôle, comme indicatif de blame au loyer de la rue Blaise-Degoffe, soit au total : 3.000 frs.

Chap. 5 - (impressions).- Réduction de 15.000 frs, en vue de l'ajournement de la publication d'une carte géologique au 50 millième.

Chap. 6 - (ingénieurs) - Réduction de 237.600 frs pour ramener les indemnités à un taux normal, et pour la suppression de certains travaux entrepris sans l'autorisation du Parlement.

Chap. 7 - (Allocations) - Réduction de 10.800 frs pour la compression du chapitre.

Chap. 8 - (traitements des sous-ingénieurs) - 224.740 frs de réduction.

Chap. 9 - (allocations) - Réduction de 1.280.800 frs.

Chap. 10 - (traitements des adjoints techniques) - Réduction de 414.410 frs.

Chap. 11 - (allocations) - Réduction de 1.393 frs.

Chap. 12 - (agents temporaires) - Réduction de 100000 frs

Chap. 13 - (allocations) - Réduction de 5.000 frs.

Chap. 16 - (personnel de l'Ecole des Ponts et Chaussées) - Réduction de 20.000 frs.

Chap. 17 - (allocations) - Réduction de 2.500 frs.

Chap. 19 - (frais généraux du service des ponts et chaussées). - Réduction indicative de 57.000 frs, sur les frais de déplacement.

Chap. 20 - (frais de bureau) - Réduction de 15000 frs

Chap. 38 - (routes nationales). - Réduction de 3 millions et addition du chap. 1 du budget extraordinaire.

Chap. 41 - (office national du tourisme.

M. LE RAPPORTEUR, propose une réduction à titre de blâme pour la construction d'un hôtel à Clermont-en-Argonne. L'Etat va-t-il continuer à se faire exploitant, comme pendant la guerre ?

M. JEANNENEY, répond que l'office a pris cette initiative lorsque le Gouvernement s'est trouvé en présence des prétentions de ceux sur qui l'on comptait pour faciliter aux étrangers la visite des champs de bataille.

M. FERNAND DAVID, dit que l'office a surtout voulu donner un exemple.

M. LE PRESIDENT, - Cependant certains hôtels se sont reconstitués dans ces régions. Ainsi, au mois de novembre, j'en ai rencontré un assez confortable à Verdun.

M. HENRY BERENGER, estime qu'est très grave la question de savoir si l'Etat doit se faire exploitant.

M. JEANNENEY, dit que l'hôtel a été entrepris en vertu de la loi créant l'Office national du tourisme.

M. LE RAPPORTEUR, répond que c'est une interprétation dangereuse.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Je demande qu'il n'y ait pas réduction

comportant un blâme, parce que cet organe ayant sa vie propre, cette décision rejaillirait sur ceux qui le dirigent.

(La proposition du rapporteur n'est pas adoptée.)

Chap. 43 - (traitement du personnel de la navigation intérieure) - Réduction de 144.000 frs.

Chap. 46 - (voies de navigation intérieure) - Augmentation de 50 millions du fait du transfert du chap. V du budget extraordinaire.

Les chapitres 47 à 51 sont adoptés.

La séance est levée à 19 heures.

Le Président de la Commission des Finances,

